

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 11 décembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nicole DROBECQ donne pouvoir à Jean-Luc COUËLLAN,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à David BURLOT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sébastien PUEL

Délibération n°2024-204

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 4

FINANCES TAUX DE FISCALITE ET DISPOSITIONS FISCALES POUR 2025
--

En vertu des dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 nonies du Code Général des Impôts, notamment,

Il est proposé d'adopter les taux de fiscalité suivants pour 2025 :

Lamballe Terre & Mer	2025
Taxe d'habitation (TH)	19,13%
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	2,08%
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	9,04%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	28,67%
Versement Mobilité (VM)	0,80%
Produit Gémapi	1 000 000 €

Vu :

- La délibération n°2024-024 du 19 mars 2024, fixant les taux de fiscalités et le produit de la GEMAPI, pour l'année 2024,
- La délibération n°2024-091 du 25 juin 2024 adoptant le pacte financier et fiscal révisé et acceptant le principe du financement des dispositions du pacte financier et fiscal par une augmentation proportionnelle des taux de la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie,
- Les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- FIXE les taux de fiscalité comme suit :
 - o Taxe d'Habitation : 19,13%
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties à 2,08%
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,04%
 - o Cotisation foncière des entreprises : 28,67%
 - o Versement Mobilité : 0,80%.
- FIXE le produit GEMAPI pour 2025 à 1 000 000 €,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 2 – Mme MERIAN. M de SALLIER DUPIN

Abstention : 1 – M. BLEVIN

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2024

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 23 DEC. 2024

De la publication le 23 DEC. 2024

Pour le Président
Par délégation
M. MICHEL
Directrice
Administration Générale